



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Paris, le 5 février 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Influenza aviaire : la France adapte son dispositif de protection et de surveillance

L'AFSSA¹ vient de rendre un avis d'évaluation de la situation et du niveau de risque en France, compte tenu de l'apparition d'un foyer d'Influenza aviaire à virus H5N1 hautement pathogène asiatique dans un élevage de dindes du Suffolk (Sud-Est de la Grande-Bretagne).

Cet avis fait suite à la saisine effectuée par Xavier BERTRAND, ministre de la Santé et des Solidarités, et Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche le 3 février dernier.

L'AFSSA recommande le passage du niveau de risque « Négligeable 2 » au niveau de risque « Faible » tel que prévu dans la grille d'évaluation annexée à son avis du 12 septembre 2006.

Le dispositif de protection et de surveillance en vigueur en France est donc complété par les premières mesures suivantes d'application immédiate.

- renforcement de la surveillance des oiseaux sauvages, notamment des mortalités, par la mobilisation des acteurs des milieux naturels et des gestionnaires des espaces publics ;
- interdiction des lâchers de pigeons avec départ ou survol des pays où des cas sont apparus ;
- interdiction de transport des appelants et renforcement de la biosécurité appliquée par les chasseurs pour éviter le contact entre appelants et autres oiseaux captifs.

Les services vétérinaires français sont également mobilisés de façon permanente pour assurer le maintien des mesures de vigilance et veiller à ce que l'ensemble des acteurs restent mobilisés.

Le Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN, réunira les Ministres concernés mardi 6 février afin de définir le dispositif qui sera mis en place dans les prochains jours en fonction des résultats de l'enquête engagée par les autorités britanniques et de la concertation européenne.

Contacts presse :

Sophie Geng, conseillère presse communication – Cabinet de D. Bussereau : 01 49 55 59 74 / 60 31

Service de presse du Ministère : 01 49 55 60 11

Patrick Tallon, chef de la mission communication, Direction générale de l'alimentation : 01 49 55 58 39

¹ Agence française de sécurité sanitaire des aliments